

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt et un le seize septembre à dix-neuf heures huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 09 septembre 2021

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoins), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA, (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Retards excusés : Pierre GOLDIN (arrivé à 19h10), fabrice DANNA (arrivé à 19h20), Aurélie BLAUD (arrivée vers 19h43)

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et huit minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

Début de séance 19h08

PREAMBULE :

Madame Le Maire liste les évènements qui se sont passés sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 15 juillet :

- Dégâts liés aux orages qui ont frappé la commune le 20 juin 2021 (Vulpian/Impasse des Oiseaux/Route de Clermont). Quelques travaux de petite ingénierie ont dû être réalisés
- Dégâts de l'abri-bus expertise le 9 août 2021 visant à évaluer le coût pour la reconstruction.
- Chantier jeunes : Semaine du 19 juillet
- Réfection du toit de l'école maternelle : réception ok
- Les travaux de réfection de la cantine scolaire sont quasiment terminés. Des réunions de chantier ont eu lieu tout l'été
- L'entreprise LA PITAYA est venue sur place pour le projet O LAC
- Travaux d'égoutage en route depuis semaine 32 – 9 août
- Durant l'été, il y a eu 6 mariages
- Décès Monsieur Marcel Bard, porte drapeau (pincement au cœur)
- Signature de la 1^{ère} vente des terrains du Lotissement des Fréchères le 15 septembre. (lot 11)

●2021-066 BUDGET PRINCIPAL- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1
(délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier les crédits du BP 2021 de la Commune comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts AVANT DM	Décision Modificative Budget n°1 au	Montant des Crédits ouverts APRES DM
D 011 – Charges caractère générale	à 61524	Bois et forêts	479 603,33€	-62 000.00€	417 603,33€

R 70	70632	A caractère de loisirs	500.00 €	68 000.00€	68 500.00€
Produits des services du domaine et ventes diverses					
R 77	775	Produits des cessions d'immobilisations	130 000.00€	- 130 000.00€	0.00€
Produits exceptionnels					

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les modifications de crédits telles que présentées ci-dessus,

✓ **VOTE** la décision modificative au budget n°1 sur le budget principal 2021, qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 011 : - 62 000.00€

Recettes de fonctionnement : Chapitre 70 + Chapitre 77 : -62 000.00€

✓ **CHARGE** Le Maire des formalités liées à cette décision.

●2021-067- RH : RENOUELEMENT DE TROIS CONTRATS : (délibération)

Le Maire informe du renouvellement des contrats de trois agents qui interviennent sur le périscolaire et la mairie. Le premier renouvellement de contrat du 2 septembre 2021 au 07 juillet 2022 à raison d'une heure par jour le midi pendant les périodes scolaires uniquement (intervention sur la cantine). Le second contrat renouvelé via le CDG38 pour la période du 2 septembre au 31 décembre 2021, pour 20,78h hebdomadaire en période périscolaire. Le troisième agent recruté via le CDG38 sur la période allant du 01^{er} octobre au 31 décembre 2021 à raison de 18h00 hebdomadaire.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le renouvellement des trois contrats en renforts périscolaires et mairie,

✓ **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision et notamment de signer les conventions de mise à disposition de personnel temporaire correspondantes avec le Centre de Gestion.

**●2021-068 : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES (P.E.C) JEUNES (délibération)**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques de la commune. Pour ce faire, elle indique qu'elle envisage de recruter un agent à temps complet en bénéficiant du dispositif « PEC JEUNES » proposé par l'état. Ce dispositif repose sur une aide financière permettant de financer l'embauche d'un jeune et d'un engagement de l'employeur à savoir la mairie pour former le jeune ; la formation restant à la charge financière de la collectivité. Elle explique avoir un candidat sérieux répondant au profil recherché et qu'à l'issue de ce dispositif d'une durée de 9 mois renouvelable une seule fois pour la même durée elle espère intégrer l'agent en le nommant au grade d'adjoint technique territorial. Elle se propose de présenter plus en détails les particularités du PEC.

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à raison de 30 heures par semaine ; renouvelable une fois pour la même durée ; la durée totale du contrat ne pourra excéder 18 mois.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune de Romagnieu, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 01 octobre 2021. Cette durée pourra être prolongée de 9 mois mais ne pourra excéder une durée totale de 18 mois.

L'Etat prendra en charge 65 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C (à concurrence d'un maximum de 30 heures)

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée de **9 mois** à compter du 01/10/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, Vu l'arrêté de la Préfecture n°21-94 du 03/05/2021 relatif au contrat Parcours emploi compétences, Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

●2020-069 ECOLE PRIMAIRE DEVIS CONTRAT ANNUEL DE NETTOYAGE DES SALLES DE CLASSE (délibération)

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente 2 devis « travaux » de la société HEPS relatifs au nettoyage des salles de classe de l'école.

➤ Le premier devis concerne le nettoyage de l'école primaire uniquement en période scolaire. La société HEPS se propose d'intervenir pour le nettoyage courant de l'école ; le nettoyage en journée « des activités salissantes » sera effectué par les élèves et les encadrants. Cette offre exclut également le nettoyage des tableaux. L'intervention du personnel de la société HEPS se fera du lundi au vendredi avant 8h15 et après 16h30 4 fois par semaine.

Le coût forfaitaire annuel de **8 112€ HT (TVA 20 %)** soit un coût mensuel de **676€HT (TVA 20 %) sur 12 mois.**

➤ Le second devis correspond au nettoyage complet de 5 classes 2 x par semaine incluant la désinfection des tables et des points de contacts des 5 salles de classe 4 x par semaine.

Le prix forfaitaire mensuel lissé sur 12 mois est de **827 € HT (TVA 20 %)**

L'ensemble de la prestation « nettoyage » proposée par la société HEPS s'élève à **1503€ HT (TVA 20 %)** par mois soit **18 036€ HT/an**.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les deux devis proposés pour le nettoyage des salles de classes de l'école primaire et maternelle pour un montant total de **1503€ HT (TVA 20%)** mensuel ; l'engagement étant conclu pour une année.
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe des formalités liées à cette décision.

●2021-070 RH – RENFORT ADMINISTRATIF complète la délibération n°2021-039 (délibération)

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'elle a signé en date du 6 avril 2021 une convention de mise à disposition avec la Mairie de DOISSIN pour pallier l'absence de la secrétaire de Mairie de Romagnieu ; cette mise à disposition étant conclue pour une période allant du 07 avril au 28 avril 2021. La signature de cette convention avait été soumise au vote du Conseil Municipal du 31 mars pour une période allant du 06 avril au 14 mai 2021. Etant entendu qu'il a été nécessaire de recourir aux services de la secrétaire de mairie de la commune de DOISSIN jusqu'au 02/06/2021 en raison du recrutement récent de la nouvelle secrétaire de mairie, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la signature de la convention de mise à disposition du 05/05/2021 au 02/06/2021.

Elle termine son exposé en indiquant que le montant de cette mise à disposition s'élève à **834,43 €** et se décompose comme suit : Mise à disposition : 767,24€ Participation chèques déjeuners 6,00 € Frais de déplacement : 61,19 €

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la signature de cette convention pour la période allant du **05 mai 2021 au 02 juin 2021** avec la mairie de DOISSIN pour la mise à disposition de sa secrétaire de mairie,
- ✓ **VALIDE** la somme de 834,43 € correspondant au coût de cette mise à disposition sur la période concernée,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

●2021-071 PARTICIPATION 2020/2021 CENTRE MEDICO SOCIAL DE LA TOUR DU PIN (Délibération)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin au titre de **l'année scolaire 2020-2021** a été fixé à **0,65€** par élève scolarisé. La participation de Romagnieu pour 178 élèves s'élève donc à la somme de **115,70€**.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** cette participation,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

●2021-072 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS Ecole) – Commune de Pont-de-Beauvoisin – Année scolaire 2018-2019 (délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en date du 05/08/2021, un courrier de la mairie de Pont-de-Beauvoisin lui demandant de bien vouloir participer aux frais de fonctionnement d'un enfant domicilié à Romagnieu qui a fréquenté l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS Ecole) de l'école élémentaire Lucien Morard de la commune de Pont-de-Beauvoisin sur l'année scolaire 2018/2019. Madame Le Maire indique au Conseil Municipal

que l'appellation « *classe pour l'inclusion scolaire* » (Clis) a été remplacée par « *unité localisée pour l'inclusion scolaire – école* » (Ulis école) depuis le 1^{er} septembre 2015 (circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap).

Les ULIS ont pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. L'admission en ULIS d'un élève est prononcée par le directeur de l'école sur proposition de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – cf. circulaire n° 2015-129 précitée). La CDAPH se prononce sur les mesures propres à assurer la formation de l'élève en situation de handicap, au vu de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). « *Elle peut notamment orienter un élève vers une Ulis qui offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits* ». Elle complète son exposé en informant le Conseil Municipal que La commune de résidence doit obligatoirement participer aux charges de fonctionnement de la commune d'accueil dans deux cas et ce, conformément aux articles L212-8 et R.212.21 du code de l'éducation :

- régime de droit commun : la participation de la commune de résidence est obligatoire lorsqu'elle n'offre pas de capacité d'accueil en ULIS,

- deuxième cas dérogatoire, à savoir l'état de santé de l'enfant, lequel selon l'article R.212-21 précité, nécessite « d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ». Une convention établie par la Commune de Pont-de-Beauvoisin permet de définir les dispositions comme cela a déjà été approuvé par délibération n°6/21 du 10/03/2021 fixant le montant de la participation financière de l'année scolaire 2018/2019. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation financière demandée par la commune de Pont-de-Beauvoisin, au titre de l'année scolaire 2018/2019, pour un montant de **443,33 €** ; somme qui représente le montant de la participation financière de la commune de Romagnieu pour l'enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

➤ **VALIDE** la participation financière à verser à la commune de Pont-de-Beauvoisin selon l'état des charges communiqué pour un montant de **443,33 €** pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ **DIT** que la somme est inscrite au budget (compte 6558)

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante

●2021-073 : COURRIER DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT-HILAIRE D'AVAUX » :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Délibération)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de participation pour financer une animation musicale assurée par l'association « Les Ateliers de Priolaz » qui doit avoir lieu à La Chapelle d'Avaux les 18 et 19 septembre à l'occasion de la journée du patrimoine. Elle précise qu'il s'agit d'instruments médiévaux.

Madame Le Maire rappelle que la chapelle d'Avaux est le seul lieu de Romagnieu visité à l'occasion de la journée du patrimoine ; cette animation permettant de valoriser le lieu, elle appuie cette demande de subvention.

Elle demande aux élus s'ils sont d'accord pour participer à hauteur de 100€.

Après en avoir délibéré, (13 voix pour et 6 contre) Le Conseil Municipal :

➤**VALIDE** le montant de la subvention exceptionnelle de 100 € à verser à l'association « Les Amis de Saint Hilaire » qui assure l'animation à La Chapelle d'Avaux à l'occasion de la journée du patrimoine les 18 et 19 septembre.

➤**DIT** que la somme est inscrite au budget (compte 6574)

-RECENSEMENT DE LA POPULATION CAMPAGNE DU 20/01/2022 au 19/02/2022.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire l'arrêté relatif au coordonnateur du recensement. Elle demande à Madame Régine COMBES si elle souhaite continuer à occuper cette fonction ; cette dernière accepte.

Madame Le Maire indique que la campagne de recensement de la population doit débuter le 20 janvier 2022 pour s'achever le 19 février 2022. Toutefois, elle indique que le coordonnateur n'est pas nécessairement un élu. Elle informe qu'une formation sur la thématique du recensement sera dispensée le 8 novembre à la Bâtie-Montgascon. Madame Le Maire indique qu'il sera sans doute nécessaire de recruter 3 ou 4 agents recenseurs. Madame Régine COMBES intervient en signalant qu'il serait peut-être plus judicieux d'en recruter 4. Une prochaine délibération cadrera le nombre d'agents recenseurs et fixera les tarifs de leur rémunération.

-DEMANDE DE STAGE :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de stage en date du 23 août 2021. Il s'agit d'une jeune fille domiciliée sur la commune actuellement en BAC PRO SAPAT qui doit effectuer un stage de 8 semaines dans un service administratif entre le 4 avril et le 24 juin 2022. Madame le Maire indique qu'elle envisage d'apporter une réponse favorable à ce courrier et que cette jeune fille interviendra sur 8 semaines fractionnées en particulier à l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal approuve cette démarche destinée à faire découvrir le secteur administratif d'une mairie.

EMPLOIS JEUNES : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des « emplois jeunes » interviendront au service technique de la mairie. Ils ont 16 ans et sont envoyés par la Communauté de Communes de Vals du Dauphiné. Madame Le Maire signale que 80 contrats sont conclus par an sur l'ensemble du territoire et que 2 jeunes Romagnolans seront présents sur la commune sur la période du 25 au 29 octobre 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

➤SAISON DU LAC 2021 :

Madame Le Maire demande à Madame Martine RIZZON, élue référente de la gestion du Lac de faire un point rapide sur les entrées et les loisirs de la saison estivales 2021 :

Chiffres du LAC :

	ENTREES		GROUPES		ABONNEMENT		CARTES PASS		BILAN
MOIS	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	TOTAL EN €
JUIN	3555	9954€	3 (x 124p)	310€	63	1890€	41 x 25	1025€	13179€
JUILLET	4747	13291,60€	11 (x 537 p)	1342,50€	5	150€	61 x 25	1525€	16309,10€
AOUT	7285	20398€	5 (x 233 p)	582,50€	0	0€	42 x 25	1050€	22 030,50€

TOTAL	15 587	43643,60€	19 (x 894 p)	2235€	68	2040€	144	3600€	51518,60€
--------------	---------------	------------------	---------------------	--------------	-----------	--------------	------------	--------------	------------------

Activités de LOISIRS : Rosalies/Pédalos/Paddles/Tennis

Location du 01/07 au 31/08/2021

Tarif des locations : 8€

Remarque : ALL* dans colonne « bilan »= Activités proposées le jeudi après-midi

	ROSALIES		PEDALOS		PADDLES		TENNIS		BILAN
MOIS	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	TOTAL EN €
JUILLET	66	528€	55	440€	21	168€	0	0€	1136 € +16€ All* = 1152€
AOUT	103	824€	88	704€	34	272€	0	0€	1800€ + 84€ All*=1884 €
TOTAL	169	1352€	143	1144€	55	440€	0	0€	3036€

Madame RIZZON explique que les activités du jeudi après-midi ont rencontré peu de succès et ce en raison des aléas climatiques à l'exception des 22 et 29 juillet.

➤POINT CANTINE SCOLAIRE (repas et travaux) /ECOLE (effectifs rentrée 2021) :

-Madame Le Maire demande à Madame Chantal PEGOUD de bien vouloir faire un point sur la cantine et l'école avant de préciser que les travaux de réhabilitation de la cantine scolaire a respecté « le cahier des charges » à savoir une fin de travaux pour la rentrée scolaire.

Madame PEGOUD débute son exposé en présentant le bilan de la restauration scolaire 2020/2021. Elle indique notamment que sur cette période **18268 repas** ont été servis pour un coût total de **33753,42€** ; les recettes s'élevant à **62133,95€** soit un excédent dégagé de **28380,53€**.

Bilan : Le coût du repas s'élève à **1,85€**

Madame Chantal PEGOUD rappelle que des travaux de réhabilitation de la cantine scolaire ont eu lieu cet été :

- ✓Création d'un bloc sanitaire dans la cour élémentaire
- ✓Réhabilitation de la cantine
- Changement des fenêtres et des portes ainsi que des volets roulants
- Changement du plafond du réfectoire (isolation/éclairage en pavé LED)
- Installation de panneaux solaires pour système de production d'ECS electro solaire, PAC pour chauffage et ventilation double flux
- Revêtement en sol souple, peinture des murs et changement du rideau séparatif (réfectoire)
- Reprise de mur dans la cuisine et modification d'un placard mural
- Isolation par l'extérieur de l'ensemble du bâtiment.

Elle termine son exposé en précisant que le préau de la cour maternelle sera terminé pendant les vacances de la Toussaint.

➤SINISTRE ABRI BUS DES RIVAUX :

Céline REVOL donne des informations concernant l'instruction du dossier de sinistre relatif à l'incendie de l'abri-bus des Rivaux situé sur la RD40.

Elle indique qu'un devis a été adressé pour estimer le coût de la reconstruction ; coût qui sera pris en charge en totalité par l'assurance du propriétaire du véhicule « volé » à l'origine du départ de l'incendie. Le devis pour la reconstruction est de **7952€ HT** auquel il faut ajouter une reprise de

l'enrobé pour **1910,85€**. Yves DURET propose de faire un abri en dur car le bois était assez abîmé ce qui limiterait la détérioration du temps.

➤SICTOM : COLONNES DE TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES AU LOTISSEMENT DES FRECHERES :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des colonnes de tri-sélectif vont être implantés au lotissement des Fréchères ainsi qu'une borne pour collecter les ordures ménagères. la somme des travaux devra être inscrite au budget primitif 2022 pour une réalisation début 2022.

➤ELAGAGE SUR LA COMMUNE :

Régine COMBES fait remarquer qu'elle n'a pas reçu de réponses à ses mails. Le danger n'est pas sur la départementale mais sur le chemin du moulin en raison d'une priorité à droite ; un débat sur la notion de priorité en agglomération et hors agglomération à droite s'engage avec Georges GRANGE. Pour conclure, Régine COMBES suggère d'implanter plus de priorités à droite puisque cela ralentit la circulation. Régine COMBES ajoute que lorsque l'élagage n'est pas fait c'est pire.

Elle souligne à nouveau le fait que la présence de containers aux carrefours est dangereux. Céline REVOL répond en disant qu'il n'est absolument pas simple de trouver des « terrains » pour les implanter. Les zebras situés près des abris bus vont être refaits et un « carré » de stationnement va être prévu ce dont se réjouit Régine COMBES.. Un élu signale qu'il est particulièrement dangereux pour les collégiens de remonter la route de La Bruyère et de Priolaz.

➤COURRIER DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE SECTEUR DE PONT DE BEAUVOISIN :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été destinataire d'un courrier de la société d'agriculture et d'élevage du secteur de Pont-de-Beauvoisin en date du 10/08/2021 l'invitant à régler la cotisation annuelle de **50€** valant adhésion.

Madame Le Maire rappelle que la commune n'a jamais été adhérente et qu'elle est d'ailleurs l'une des seules communes à ne pas l'être. Après consultation, il est décidé de faire adhérer la commune en payant la somme de 50€.

-INFORMATION

➤PRESENTATION DU P.A.T (Plan d'Alimentation Territorial) :

Céline REVOL informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de la communauté de communes des Vals du Dauphiné en date du 12/08/2021 l'informant de la soirée de lancement du PAT fixée le 15 septembre 2021 à 18h30 à la salle polyvalente de Saint-André-Le-Gaz. Elle explique que cette initiative est née de l'intérêt constant des consommateurs qui dans 69 % des cas s'interrogent quant à l'impact de leur alimentation sur leur santé et à 61 % à son impact sur l'environnement.

Comme le courrier des VDD le rappelle, « le territoire consacre 70 % de ses terres à l'exploitation agricole d'où l'intérêt dans mesurer les enjeux économiques au travers de l'organisation des filières locales d'approvisionnement et de distribution, également environnementaux, notamment par la nécessaire adaptation des pratiques agricoles face aux changements climatiques, de santé, de justice sociale par un accès pour tous à une alimentation de qualité et locale et enfin éducatifs par une sensibilisation du jeune public au traitement des déchets, au non gaspillage, à leur santé. »

➤BORNE DE TELECONSULTATION MEDICALE-PONT DE BEAUVOISIN :

Céline REVOL informe les membres du Conseil qu'une borne de téléconsultation médicale va être mise à la disposition du public dans un local France Service à Pont-de-Beauvoisin.

Il s'agit d'une borne MEDADOM qui sera testée sur 12 mois. L'installation a été validée pour début septembre 2021. C'est l'état qui fera les tests pour nous. (opération gracieuse conduite par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné)

L'expérimentation doit débuter en octobre 2021 pour s'achever en septembre 2022. Il s'agit de permettre une consultation à distance avec un médecin généraliste ; les consultations seront possible à partir de 8h le lundi et jusqu'à 12h30 le vendredi.

Reste une problématique de taille à solutionner : le débit internet.

Si le débit est insuffisant, le projet sera réalisé à La-Tour-du-Pin.

➤PORTES OUVERTES CROIX ROUGE :

Céline REVOL informe le Conseil Municipal que la Croix Rouge organise une journée porte ouverte le samedi 25 septembre de 10h à 16h 68 Rue Gambetta 38490 Les Abrets en Dauphiné.

➤CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES DE L'ISERE :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle se rendra le 16 octobre 2021 accompagnée de ses adjoints au congrès des Maires qui se tiendra à l'Alpexpo de Grenoble.

➤REMERCIEMENTS :

Madame Le Maire indique qu'elle a été destinataire de divers courriers de remerciements :

- De la part de l'association « Des Amis de Saint Hilaire d'Avaux » pour la subvention de 90€ accordée.

- De la part du Pasteur Philippe Fauvreau de l'Eglise Protestante Evangélique de Télégraphe pour le discours prononcé par le Maire lors de la célébration de son mariage le 21 août 2021.

- De la part de Sophie et Anthony pour leur mariage qui s'est déroulé le 14 août 2021.

Madame Le Maire fait un tour de table et donne la parole aux élus :

CAMPAGNE D'ELAGAGE :

Bernard TRILLAT en réponse à Régine COMBES évoque la campagne d'élagage 2021.

Il rappelle que le 1^{er} passage avait prévu 80h et finalement il y a eu un dépassement de 25h par rapport au devis initialement prévu (105h au total).

Pour le 2^{ème} passage, le nombre d'heures était de 250h finalement il y aura un dépassement mais de 3 heures uniquement (253h). Il fait allusion au mail de Régine COMBES qui signale que le broyage n'est pas fait. Il explique que cela va se faire prochainement mais pour un coût plus élevé que l'an dernier (Rappel : l'an dernier le broyage a coûté 1000€). Il signale que les copeaux issus de ce broyage vont être répandus un peu partout sur le territoire de la commune.

Régine COMBES signale que le « chemin de la Rousse » n'avait pas été fait au printemps.

PRESENCE DE L'AMBROISIE SUR LA COMMUNE :

Régine COMBES souligne le problème de l'ambroisie et demande ce qui va être fait pour en éradiquer la présence sur le territoire de la commune.

Céline REVOL explique que le fauchage de cette plante invasive et très allergisante a lieu de manière régulière. Elle explique qu'il existe une plate-forme sur internet dédiée au signalement de sa présence : **ambroisie@rnsa.fr** La présence de cette plante a été signalée récemment « chemin des Massettes/chemin du Grand Clermont/chemin des Bruyères). Yves DURET s'interroge de savoir à quelle période il faut arracher l'ambroisie.

SOIREE D'INFORMATION : LA TRAME VERTE ET BLEUE :

Regine COMBES informe qu'elle se rendra à la soirée d'information « la trame verte et bleue » et puis après il y aura un atelier organisé par le SCOT. Céline REVOL s'y rendra également.

VISITE DE DEKRA DANS LE CADRE DU CONTROLE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE :

Noël CASTE évoque le passage de DEKRA qui est intervenu dans le cadre du contrôle de la conformité des bâtiments (Contrat sur 3 ans). Il aimerait savoir s'il est possible d'être prévenu la prochaine fois que cette dernière aura lieu.

TRAVAUX ENEDIS :

Fabrice DANNA pose une question au sujet d'Enedis.

BRUIT DEPUIS LES TRAVAUX DE LA CANTINE :

Pierre GOLDIN signale qu'on lui a rapporté que la cantine était plus bruyante depuis les travaux de réhabilitation. Céline REVOL dit ne pas avoir eu de remontées dans ce sens.

INFORMATION FIBRE :

Les travaux concernant l'implantation de la fibre se poursuivent. La colonne vertébrale est terminée et le déploiement est prévu pour début novembre. Pour le raccordement, il n'y pas encore de délai de précisé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil se termine à 22h10.

